

cession,
n ou de
change-
neilleurs



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

N° *4918/4530/1*

B6514

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DU BUDGET

déclare que le *EX TOCANSA*
"NEUTRON RAPIDE"

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Paris, le *Vannes* **8 JUIN 1990**

Par délégation du Ministre du Budget,
Le Directeur Général des Douanes,



PROPRIÉTAIRE(S)

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu :
Nationalité :
Domicile :
Profession :

Photo (1)

(ou, s'il s'agit d'une personne morale):
Raison sociale : A.S.C.E.A. S.A. 31,8%
Adresse : Bd. H. J. GUYARD
91191 - GIE - SUÈVE.

(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des nom et adresse de chaque propriétaire):

A.S.C.E.A. FONTENAY 33,3%
B.P. 6
91191 - FONTENAY AUX ROSAS.
A.S.C.E.A. D.I.F.
B.P. 18
91191 - BOUYÈRES LE CHATEL 22,3%

Nom du précédent propriétaire (le cas échéant):



(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation de son agent au service des Affaires Maritimes de la Marine marchande.

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu :
Nationalité :
Domicile :
Profession :

Photo (1)

(ou, s'il s'agit d'une personne morale):
Raison sociale : A.S.C.E.A. S.A. 31,8%
Adresse : Bd. H. J. GUYARD
91191 - GIE - SUÈVE.

(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des nom et adresse de chaque propriétaire):

A.S.C.E.A. FONTENAY 33,3%
B.P. 6
91191 - FONTENAY AUX ROSAS.
A.S.C.E.A. D.I.F.
B.P. 18
91191 - BOUYÈRES LE CHATEL 22,3%



Nom du précédent propriétaire (le cas échéant):

(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires Maritimes de la Marine marchande.